

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N° DE_005_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de .Philippe CHERICI

Présents : Dominique ALBERTINI, Philippe CHERICI, Delphine BREHERET, Christian DESIDERI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Gérard ORSATELLI, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Sandrine LOISEAU, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election du maire

Le vingt et mars deux mil vingt six à dix heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Philippe CHERICI le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
02B-212002869-DE_005_2026-DE
A G E D I

DE_005_2026

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : . 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. ALBERTINI Dominique quinze voix

M. Dominique ALBERTINI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Président de séance
Philippe CHERICI



Secrétaire de séance
Philippe VINCENTI



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
02B-212002869-DE_005_2026-DE
A G E D I